

INDEX du *Vingt-troisième Volume.*

Bills introduits sur permission obtenue.

- et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 227. Passé par le Conseil, 281. Sanction Royale, 485.
- Pour autoriser Pierre Casgrain, Ecuyer, à construire un Pont de péage sur la Rivière Ouelle, et qui pourvoit à des réglemens pour le dit Pont. Présenté et lu pour la première fois, 219. Lu une seconde fois, 243. Référé à un Comité de cinq; *ibid.* Rapport, 305. La Chambre en Comité sur le Bill, *ibid.*
- Pour rappeler et amender certaines parties d'un Acte passé dans la 34^e. année du règne de Sa Majesté, intitulé, " Acte qui divise la Province du Bas Canada, qui amende la Judicature d'icelle, et qui rappelle certaines loix y mentionnées " Présenté et lu pour la première fois, 357. Lu une seconde fois et ordonné d'être grossoyé, 369. Lu pour la troisième fois, passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 373. Passé par le Conseil, 447. Référé pour le plaisir de Sa Majesté, 487.
- Pour accorder à Sa Majesté un Droit sur les Offices et Pensions Civils. Présenté et lu pour la première fois, 381. Lu une seconde fois et ordonné d'être grossoyé, 399. Passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 413.
- Pour faire application d'une autre somme d'argent pour ériger une Prison Commune, avec une Salle d'Audience, à New-Carlisle, dans le District inférieur de Gaspé. Présenté et lu pour la première fois, 405. Lu une seconde fois, et ordonné d'être grossoyé, 417. Lu pour la troisième fois, passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 429. Sanction Royale, 487.
- Pour accorder une autre somme d'argent pour pourvoir plus efficacement au soulagement des personnes dérangées dans leur esprit et des enfants abandonnés. Présenté et lu pour la première fois, 407. Lu une seconde fois, amendé et ordonné d'être grossoyé, 415. Lu pour la troisième fois, passé et ordonné d'être porté au Conseil Législatif, 427. Sanction Royale, 487.
- Boncheste, Ecuyer, Joseph.* Sa Petition demandant de l'assistance pour publier une Mappe de la Province. Lue à la Chambre, 229.
- Le Gouverneur la recommande à la Chambre, *ibid.* Elle est